



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation

Pôle coordination

Affaire suivie par : Léa Terraube

lea.terraube@agriculture.gouv.fr

Note à destination des membres du CROPSAV section animale

Objet : Actualités du comité breton Grippe zoonotique

Le comité breton Grippe Zoonotique a été créé en 2024 dans un contexte régional marqué par :

- Une forte densité animale (84 millions de volailles, 6,5 millions de porcs, 3 millions d'habitants), favorisant les risques de circulation et de réassortiment des virus influenza.
- La détection du premier cas humain français de grippe zoonotique en Bretagne en 2021.

Ce comité s'inscrit dans une démarche « One Health », reconnaissant les interconnexions entre santé humaine, animale et environnementale. Il répond aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP, mai 2025), qui prône une stratégie volontariste de protection des professionnels exposés pour limiter les risques pandémiques.

Le comité poursuit trois objectifs principaux :

- Renforcer l'interconnaissance et le partage de connaissances entre acteurs régionaux (santé humaine, animale, faune sauvage, professionnels agricoles).
- Promouvoir les mesures de prévention contre les virus influenza aviaire et porcin auprès des personnes exposées (éleveurs, salariés des filières, transporteurs) et des professionnels de santé (humaine et animale).
- Anticiper et préparer une gestion coordonnée en cas de détection d'un cas humain de grippe zoonotique, via l'harmonisation des protocoles et la formalisation de références communes.

Le comité, coprésidé par l'ARS Bretagne et la DRAAF Bretagne réunit annuellement des représentants de Santé publique France, des DDPP, de l'OFB, de l'ANSES, de la CPAM, de la MSA, de l'EHESP, de l'OVVT, du GDS Bretagne, de l'OS Porc, de l'UGPVB, du GIVC, d'Inovalys, de Labocéa et des conseils départementaux.

Le comité suit actuellement plusieurs initiatives :

- La promotion, par la MSA et la CPAM, de la vaccination contre la grippe saisonnière auprès des professionnels en contact avec les porcs ou les volailles, afin de renforcer leur protection face aux risques zoonotiques.

Tél : 02 99 28 21 00

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>

15 avenue de Cucillé - 35047 Rennes cedex 9

- L'étude DEVIM, menée conjointement par l'ANSES et l'OS Porc, qui analyse la circulation des virus respiratoires dans les élevages porcins et évalue les risques de transmission entre animaux et humains.
- Le protocole SAGA, piloté par Santé publique France, qui vise à détecter précocement les cas humains asymptomatiques d'IAHP grâce à un dépistage ciblé des personnes exposées.
- L'harmonisation des procédures à appliquer en cas de détection d'un cas humain de grippe zoonotique, afin d'assurer une réponse coordonnée et efficace entre tous les acteurs concernés.